

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_01 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget principal et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	37 871 208,20
RECETTES	39 201 040,26
RESULTAT EXERCICE	1 329 832,06
RESULTAT 2023	5 389 459,49
RESULTAT DE CLÔTURE	6 719 291,55
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 046 908,74
RECETTES	7 985 092,04
RESULTAT EXERCICE	2 938 183,30
RESULTAT 2023	-2 317 283,94
RESULTAT DE CLÔTURE	620 899,36

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_02 – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	26 650,19
RECETTES	85 782,56
RESULTAT EXERCICE	59 132,37
RESULTAT 2023	
RESULTAT DE CLÔTURE	59 132,37
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	71 659,41
RECETTES	37 821,67
RESULTAT EXERCICE	-33 837,74
RESULTAT 2023	-113 481,39
RESULTAT DE CLÔTURE	-147 319,13

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_03 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe parcs de stationnement à Epernon et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	103 013,31
RECETTES	95 296,66
RESULTAT EXERCICE	-7 716,65
RESULTAT 2023	79 313,00
RESULTAT DE CLÔTURE	71 596,35
DEPENSES	0,00
RECETTES	11 260,42
RESULTAT EXERCICE	11 260,42
RESULTAT 2023	55 565,52
RESULTAT DE CLÔTURE	66 825,94

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_04 –BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	57 510,16
RECETTES	78 235,27
RESULTAT EXERCICE	20 725,11
RESULTAT 2023	118 516,01
RESULTAT DE CLÔTURE	139 241,12
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	19 346,00
RECETTES	26 332,00
RESULTAT EXERCICE	6 986,00
RESULTAT 2023	35 862,90
RESULTAT DE CLÔTURE	42 848,90

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve

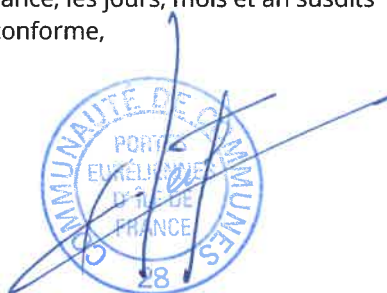
ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_05 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-Le-Roi et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 525 015,06
RECETTES	1 525 015,06
RESULTAT EXERCICE	0,00
RESULTAT 2023	0,00
RESULTAT DE CLÔTURE	0,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 525 015,06
RECETTES	1 525 015,06
RESULTAT EXERCICE	0,00
RESULTAT 2023	-175 077,06
RESULTAT DE CLÔTURE	-175 077,06

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_06 – BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe SPANC et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	113 320,25
RECETTES	91 747,89
RESULTAT EXERCICE	-21 572,36
RESULTAT 2023	83 255,55
RESULTAT DE CLÔTURE	61 683,19
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 015,00
RECETTES	3 289,00
RESULTAT EXERCICE	-1 726,00
RESULTAT 2023	18 789,00
RESULTAT DE CLÔTURE	17 063,00

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_07 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHARD
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, i s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe eau potable et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 485 232,59
RECETTES	1 759 744,91
RESULTAT EXERCICE	274 512,32
RESULTAT 2023	4 242 345,57
RESULTAT DE CLÔTURE	4 516 857,89
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	740 627,51
RECETTES	844 843,16
RESULTAT EXERCICE	104 215,65
RESULTAT 2023	-171 735,52
RESULTAT DE CLÔTURE	-67 519,87

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_08 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe assainissement et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 390 942,53
RECETTES	1 675 179,67
RESULTAT EXERCICE	284 237,14
RESULTAT 2023	2 695 218,50
RESULTAT DE CLÔTURE	2 979 455,64
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 159 664,78
RECETTES	3 117 982,19
RESULTAT EXERCICE	-1 041 682,59
RESULTAT 2023	2 399 768,17
RESULTAT DE CLÔTURE	1 358 085,58

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

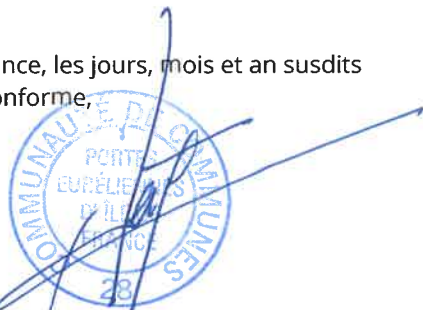
ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_09 –BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : COMPTE DE GESTION 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La séparation de l'ordonnateur et du comptable public est un principe budgétaire essentiel. Ainsi l'ordonnateur, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, prescrit l'exécution des dépenses et des recettes. Le comptable public est chargé du paiement des dépenses, de la prise en charges des recettes et du maniement des fonds publics.

Chacun doit établir un bilan financier de sa comptabilité. Pour l'ordonnateur, il s'agit du compte administratif et pour le comptable, du compte de gestion. Ainsi, il convient que ces deux comptabilités soient identiques dans leurs exécutions.

Il doit donc être constaté que les résultats de l'exercice figurant dans le compte de gestion et ceux du compte administratif 2024 de la communauté de communes établi par le Président :

- sont concomitants et concordants en ce qui concerne le budget annexe mobilité - transport et que la reprise des résultats 2023 est également conforme ;
- qu'ils se présentent de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	934 525,12
RECETTES	1 747 963,65
RESULTAT EXERCICE	813 438,53
RESULTAT 2023	
RESULTAT DE CLÔTURE	813 438,53

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion 2024 tenu par le comptable public,

DECLARE que le compte de gestion 2024 du comptable public n'appelle ni observation, ni réserve,

ADOpte le compte de gestion 2024,

PREND ACTE de la conformité du compte de gestion 2024, avec le compte administratif 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_10 – BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget principal qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	37 871 208,20
RECETTES	39 201 040,26
RESULTAT EXERCICE	1 329 832,06
RESULTAT 2023	5 389 459,49
RESULTAT CUMULE	6 719 291,55
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 046 908,74
RECETTES	7 985 092,04
RESULTAT EXERCICE	2 938 183,30
RESULTAT 2023	-2 317 283,94
RESULTAT CUMULE	620 899,36
RAR	
DEPENSES	770 819,42
RECETTES	434 842,00
SOLDE RAR	-335 977,42
SOLDE INVEST AVEC RAR	7 004 213,49

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	6 719 291,55
Inscription au compte R002	6 719 291,55
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	620 899,36
Reprise de l'excédent au compte D001	620 899,36

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget principal de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget principal.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget principal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_11 – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	26 650,19
RECETTES	85 782,56
RESULTAT EXERCICE	59 132,37
RESULTAT 2023	
RESULTAT CUMULE	59 132,37
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	71 659,41
RECETTES	37 821,67
RESULTAT EXERCICE	-33 837,74
RESULTAT 2023	-113 481,39
RESULTAT CUMULE	-147 319,13

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	59 132,37
Inscription au compte R002	59 132,37
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-147 319,13
Reprise du déficit au compte D001	-147 319,13

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_12 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le Compte Administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe parcs de stationnement à Epernon qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	103 013,31
RECETTES	95 296,66
RESULTAT EXERCICE	-7 716,65
RESULTAT 2023	79 313,00
RESULTAT CUMULE	71 596,35
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	11 260,42
RESULTAT EXERCICE	11 260,42
RESULTAT 2023	55 565,52
RESULTAT CUMULE	66 825,94

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	71 596,35
Inscription au compte R002	71 596,35
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	66 825,94
Reprise du déficit au compte D001	66 825,94

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe parcs de stationnement à Epernon de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe parcs de stationnement à Epernon.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe parcs de stationnement à Epernon.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_13 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	57 510,16
RECETTES	78 235,27
RESULTAT EXERCICE	20 725,11
RESULTAT 2023	118 516,01
RESULTAT CUMULE	139 241,12
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	19 346,00
RECETTES	26 332,00
RESULTAT EXERCICE	6 986,00
RESULTAT 2023	35 862,90
RESULTAT CUMULE	42 848,90

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	139 241,12
Inscription au compte R002	139 241,12
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	42 848,90
Reprise du déficit au compte D001	42 848,90

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_14 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 525 015,06
RECETTES	1 525 015,06
RESULTAT EXERCICE	0,00
RESULTAT 2023	0,00
RESULTAT CUMULE	0,00
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 525 015,06
RECETTES	1 525 015,06
RESULTAT EXERCICE	0,00
RESULTAT 2023	-175 077,06
RESULTAT CUMULE	-175 077,06

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	0,00
Inscription au compte R002	0,00
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	-175 077,06
Reprise du déficit au compte D001	-175 077,06

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_15 – BUDGET ANNEXE SPANC : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe Spanc qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	113 320,25
RECETTES	91 747,89
RESULTAT EXERCICE	-21 572,36
RESULTAT 2023	83 255,55
RESULTAT CUMULE	61 683,19
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	5 015,00
RECETTES	3 289,00
RESULTAT EXERCICE	-1 726,00
RESULTAT 2023	18 789,00
RESULTAT CUMULE	17 063,00

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	61 683,19
Inscription au compte R002	61 683,19
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	17 063,00
Reprise du déficit au compte D001	17 063,00

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe SPANC de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe SPANC.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe SPANC.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_16 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le Compte Administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le Compte Administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Compte administratif 2024 du Budget annexe eau potable qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 485 232,59
RECETTES	1 759 744,91
RESULTAT EXERCICE	274 512,32
RESULTAT 2023	4 242 345,57
RESULTAT CUMULE	4 516 857,89
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	740 627,51
RECETTES	844 843,16
RESULTAT EXERCICE	104 215,65
RESULTAT 2023	-171 735,52
RESULTAT CUMULE	- 67 519,87

RESTES A REALISER	
DEPENSES	173 544,76
RECETTES	131 204,93
RESTES A REALISER	-42 339,83

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	4 516 857,89
Part affectée au besoin de financement des RAR	42 339,83
Inscription au compte R002	4 474 518,06
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	67 519,87
Reprise du déficit au compte D001	67 519,87

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe eau potable de la Communauté de communes.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe eau potable.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe eau potable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_17 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe assainissement collectif qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 390 942,53
RECETTES	1 675 179,67
RESULTAT EXERCICE	284 237,14
RESULTAT 2023	2 695 218,50
RESULTAT CUMULE	2 979 455,64
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 159 664,78
RECETTES	3 117 982,19
RESULTAT EXERCICE	-1 041 682,59
RESULTAT 2023	2 399 768,17
RESULTAT CUMULE	1 358 085,58

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	2 979 455,64
Inscription au compte R002	2 979 455,64
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	1 358 085,58
Reprise du déficit au compte D001	1 358 085,58

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe assainissement collectif de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe assainissement collectif.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe assainissement collectif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_18 – BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le compte de gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2024 du Budget annexe mobilité - transport qui se résume ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	934 525,12
RECETTES	1 747 963,65
RESULTAT EXERCICE	813 438,53
RESULTAT 2023	
RESULTAT CUMULE	813 438,53
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	0,00
RECETTES	0,00
RESULTAT EXERCICE	0,00
RESULTAT 2023	0,00
RESULTAT CUMULE	0,00

Les résultats constatés pour 2024 à reprendre au Budget Primitif 2025 s'établissent comme suit par section :

FONCTIONNEMENT	
Résultat fonctionnement	813 438,53
Inscription au compte R002	813 438,53
INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	0,00
Reprise du déficit au compte D001	0,00

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 établi par M. le Président relatif au budget annexe mobilité - transport de la Communauté de communes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, repris au budget primitif de l'exercice 2025 pour le budget annexe mobilité - transport.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-après, en ce qui concerne les opérations relatives à l'exercice 2024 du budget annexe mobilité - transport.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_19 – BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHARD
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Report de l'excédent de clôture d'investissement pour 620 899,36€ au compte de recettes 001
- Report de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 6 719 291,55€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Report de l'excédent de clôture d'investissement pour 620 899,36€ au compte de recettes 001.
- Report de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 6 719 291,55€ au compte de recettes 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Signature of Stéphane Lemoine and official stamp of the Communauté de Communes Portes Euréliennes d'Île de France.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_20 – BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire a été dissous au 31 décembre 2024, les résultats doivent être repris au sein du budget principal de la Communauté de communes.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget principal 2025 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 147 319,13€ au compte de dépenses 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 59 132,37€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget Principal 2025 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 147 319,13€ au compte de dépenses 001.
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 59 132,37€ au compte de recettes 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_21 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHARD
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe parcs de stationnement à Epernon étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 66 825,94€ au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 71 596,35€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 66 825,94€ au compte de recettes 001.
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 71 596,35€ au compte de recettes 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_22 -BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 42 848,90€ au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 139 241,12€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 42 848,90€ au compte de recettes 001.
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 139 241,12€ au compte de recettes 002.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_23 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget primitif 2025 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 175 077,06€ au compte de dépenses 001

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget primitif 2025 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 175 077,06€ au compte de dépenses 001

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_24 – BUDGET ANNEXE SPANC : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHARD
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe du SPANC étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 17 063,00 € au compte 001 de recettes
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 61 683,19 € au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 17 063,00 € au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 61 683,19 € au compte de recettes 002

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_25 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe eau potable étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 67 519,87€ au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 42 339,83€ au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 4 474 518,06€ au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Reprise du déficit de clôture d'investissement pour 67 519,87€ au compte 001 en dépenses
- Affectation d'une partie de l'excédent de clôture à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 42 339,83€ au compte de recettes 1068
- Reprise du solde de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 4 474 518,06€ au compte de recettes 002

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_26 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe assainissement collectif étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 1 358 085,58 € au compte de recettes 001
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 2 979 455,64 € au compte de recettes 002

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture d'investissement pour 1 358 085,58 € au compte 001 de recettes.
- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 2 979 455,64 € au compte de recettes 002 de recettes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_27 – BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les comptes de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe mobilité-transport étant définitivement arrêtés, il convient désormais d'affecter au budget 2025 les résultats dégagés en section de fonctionnement et d'investissement à la clôture de l'exercice 2024.

Cette affectation des résultats 2024 au sein du budget 2025 est la suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 813 438,53 € au compte de recettes 002 de recettes

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 au sein du budget 2025 de la manière suivante :

- Reprise de l'excédent de clôture de fonctionnement pour 813 438,53 € au compte de recettes 002 de recettes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_28 - BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget principal 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget Principal 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Report de crédit 2024	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	7 171 020,00 €	0,00 €	7 171 020,00 €
012	Charges de personnel	11 089 024,00 €	0,00 €	11 089 024,00 €
65	Autres charges de gestion courante	9 270 143,00 €	0,00 €	9 270 143,00 €
66	Emprunts (part intérêts)	212 500,00 €	0,00 €	212 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 177 416,73 €	0,00 €	3 177 416,73 €
014	Atténuations de produits	10 506 923,00 €	0,00 €	10 506 923,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 030 000,00 €	0,00 €	1 030 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	3 852 622,19 €	0,00 €	3 852 622,19 €
Total Dépenses		46 309 648,92 €	0,00 €	46 309 648,92 €
013	Atténuation des charges	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €
70	Produits de services	4 127 190,00 €	0,00 €	4 127 190,00 €
73	Impôts et taxes	9 193 311,00 €	0,00 €	9 193 311,00 €
731	Fiscalité locales	15 939 000,00 €	0,00 €	15 939 000,00 €
74	Dotations et participations	9 762 678,00 €	0,00 €	9 762 678,00 €
75	Autres produits de gestion courante	366 046,00 €	0,00 €	366 046,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	6 778 423,92 €	0,00 €	6 778 423,92 €
Total Recettes		46 309 648,92 €	0,00 €	46 309 648,92 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Report de crédit 2024	Budget Primitif 2025
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	667 000,00 €		667 000,00 €
20	Immob. incorporelles (études)	921 683,00 €	232 828,40 €	1 154 511,40 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	23 150,00 €	223 150,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	5 375 450,00 €	434 224,66 €	5 809 674,66 €
23	Immob. en cours (travaux)	803 872,00 €	80 616,36 €	884 488,36 €
27	Autres immobilisations financières	1 289 887,00 €		1 289 887,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	23 000,00 €		23 000,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00 €		150 000,00 €
Total Dépenses		9 430 892,00 €	770 819,42 €	10 201 711,42 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	720 000,00 €		720 000,00 €
13	Subventions	540 667,00 €	434 842,00 €	975 509,00 €
16	Emprunts	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €



Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire

040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 030 000,00 €		1 030 000,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	150 000,00 €		150 000,00 €
001	EXCEDENT de fonctionnement reporté	473 580,23 €	0,00 €	473 580,23 €
021	Virement à la section d'investissement	3 852 622,19 €		3 852 622,19 €
Total Recettes		9 766 869,42 €	434 842,00 €	10 201 711,42 €

Le budget primitif du **budget principal** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 46 309 648,92 €

Section d'investissement : 10 201 711,42 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget principal et du budget annexe Maison de Santé pluridisciplinaire.

APPROUVE le budget primitif du budget principal 2025.

AUTORISE le Président a effectué des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_29 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT A EPERNON : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe parcs de stationnement à Epernon 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe parcs de stationnement à Epernon 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	94 200,00 €
012	Charges de personnel	22 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 835,93 €
67	Charges exceptionnelles	30 000,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 260,42 €
Total Dépenses		170 296,35 €
70	Produits de services	98 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	700,00 €
77	Produits exceptionnels	
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	71 596,35 €
Total Recettes		170 296,35 €
INVESTISSEMENT		
21	Immob. corporelles (travaux)	78 086,36 €
Total Dépenses		78 086,36 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 260,42 €
001	Excédent d'investissement reporté	66 825,94 €
Total Recettes		78 086,36 €

Le budget primitif du **budget annexe parcs de stationnement à Epernon** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 170296,35 €

Section d'investissement : 78 086,36 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe parcs de stationnement à Epernon.

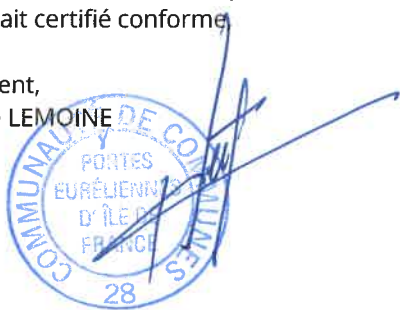
APPROUVE le budget primitif du budget annexe parcs de stationnement à Epernon 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_30 – BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES A PIERRES : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	16 800,00 €
012	Charges de personnel	17 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	158 063,12 €
67	Charges exceptionnelles	
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	26 332,00 €
Total Dépenses		218 795,12 €
70	Produits de services	12 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
77	Produits exceptionnels	
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	17 554,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	139 241,12 €
Total Recettes		218 795,12 €
INVESTISSEMENT		
16	Emprunts (part capital)	
21	Immob. corporelles (travaux)	51 626,90 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	17 554,00 €
Total Dépenses		69 180,90 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	26 332,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	42 848,90 €
Total Recettes		69 180,90 €

Le budget primitif du **budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 218 795,12 €

Section d'investissement : 69 180,90 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe hôtel d'entreprises à Pierres 2025.

AUTORISE M. le Président a effectué des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_31 – BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE DU POIRIER A NOGENT-LE-ROI : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
 FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	98 850,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Dépenses		1 623 865,06 €
70	Produits de services	98 850,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Recettes		1 623 865,06 €
 INVESTISSEMENT		
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
001	DEFICIT de fonctionnement reporté	175 077,06 €
Total Dépenses		1 700 092,12 €
16	Emprunts (part capital)	175 077,06 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	1 525 015,06 €
Total Recettes		1 700 092,12 €

Le budget primitif du **budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 1 623 865,05 €

Section d'investissement : 1 700 092,12 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe zone industrielle du Poirier à Nogent-le-Roi 2025.

AUTORISE M. le Président a effectué des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnels.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_32 – BUDGET ANNEXE SPANC : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe SPANC 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe SPANC 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	103 265,00 €
012	Charges de personnel	31 670,50 €
65	Autres charges de gestion courante	22 266,69 €
67	Charges exceptionnelles	2 200,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	3 289,00 €
Total Dépenses		162 691,19 €
70	Produits de services	95 993,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 015,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	61 683,19 €
Total Recettes		162 691,19 €
INVESTISSEMENT		
20	Immob. incorporelles (études)	5 137,49 €
21	Immob. corporelles (travaux)	5 100,00 €
22	Immob. Reçues en affectation	5 100,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	5 015,00 €
Total Dépenses		20 352,49 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	3 289,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	17 063,49 €
Total Recettes		20 352,49 €

Le budget primitif du **budget annexe SPANC** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 162 691,19 €

Section d'investissement : 20 352,49 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe SPANC.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe SPANC 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_33 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au conseil communautaire de voter le budget annexe eau potable 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe eau potable 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Reports de crédits 2024	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	700 165,00 €	0,00 €	700 165,00 €
012	Charges de personnel	281 000,00 €	0,00 €	281 000,00 €
014	Atténuations de produits	220 000,00 €	0,00 €	220 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	38 500,00 €	0,00 €	38 500,00 €
66	Emprunts (part intérêts)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 208 050,19 €	0,00 €	3 208 050,19 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	371 000,00 €	0,00 €	371 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 433 402,87 €	0,00 €	1 433 402,87 €
Total Dépenses		6 303 118,06 €	0,00 €	6 303 118,06 €
70	Produits de services	1 181 600,00 €	0,00 €	1 181 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
77	Produits exceptionnels	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	4 474 518,06 €	0,00 €	4 474 518,06 €
Total Recettes		6 303 118,06 €	0,00 €	6 303 118,06 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025	Reports de crédits 2024	Budget Primitif 2025
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	206 500,00 €	0,00 €	206 500,00 €
20	Immob. incorporelles (études)	459 260,00 €	36 869,50 €	496 129,50 €
21	Immob. corporelles (travaux)	1 756 135,00 €	116 003,97 €	1 872 138,97 €
23	Immob. en cours (travaux)	296 387,00 €	10 671,29 €	307 058,29 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
001	DEFICIT de fonctionnement reporté	67 519,87 €	0,00 €	67 519,87 €
Total Dépenses		2 923 801,87 €	163 544,76 €	3 087 346,63 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	42 339,83 €	0,00 €	42 339,83 €
13	Subventions	1 009 399,00 €	131 204,93 €	1 140 603,93 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	371 000,00 €	0,00 €	371 000,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
021	Virement à la section d'investissement	1 433 402,87 €	0,00 €	1 433 402,87 €
Total Recettes		2 956 141,70 €	131 204,93 €	3 087 346,63 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le budget primitif du **budget annexe eau potable** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 6 303 118,06 €

Section d'investissement : 3 087 346,63 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe eau potable.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe eau potable 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_34 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget annexe assainissement 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget annexe assainissement 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Compte administratif 2024	Budget Primitif 2025
FONCTIONNEMENT				
011	Charges à caractère général	978 840,00 €		978 840,00 €
012	Charges de personnel	277 000,00 €		277 000,00 €
014	Atténuations de produits	24 172,00 €		24 172,00 €
65	Autres charges de gestion courante	24 620,00 €		24 620,00 €
66	Emprunts (part intérêts)	188 500,00 €		188 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 815 212,22 €		1 815 212,22 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €		145 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 162 211,42 €		1 162 211,42 €
Total Dépenses		4 615 555,64 €		4 615 555,64 €
70	Produits de services	758 600,00 €		758 600,00 €
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	795 000,00 €		795 000,00 €
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €		3 000,00 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	79 500,00 €		79 500,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	2 979 455,64 €		2 979 455,64 €
Total Recettes		4 615 555,64 €		4 615 555,64 €

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2024	Compte administratif 2024	Budget Primitif 2025
INVESTISSEMENT				
16	Emprunts (part capital)	963 000,00 €		963 000,00 €
20	Immob. incorporelles (études)	11 655,72 €	268 344,28 €	280 000,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	1 067 835,17 €	53 289,83 €	1 121 125,00 €
23	Immob. en cours (travaux)	793 973,78 €	434 854,22 €	1 228 828,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	79 500,00 €		79 500,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	350 000,00 €		350 000,00 €
4581	Dépenses (Opérations sous mandat)	272 844,86 €	108 920,14 €	381 765,00 €
Total Dépenses		4 404 218,00 €	865 408,47 €	4 404 218,00 €
13	Subventions	1 007 156,00 €	229 956,00 €	1 007 156,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	145 000,00 €		145 000,00 €
041	Op. d'ordre à l'intérieur de la section	350 000,00 €		350 000,00 €
4582	Recettes (Opérations sous mandat)	278 216,78 €	103 548,22 €	381 765,00 €
021	Virement à la section d'investissement	1 162 211,42 €		1 162 211,42 €
001	EXCEDENT de fonctionnement reporté	1 358 085,58 €		1 358 085,58 €
Total Recettes		4 404 218,00 €		4 404 218,00 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le budget primitif du **budget** annexe assainissement s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 4 615 555,64 €

Section d'investissement : 4 404 218,00 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget annexe assainissement.

APPROUVE le budget primitif du budget annexe assainissement 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_35 – BUDGET ANNEXE MOBILITE - TRANSPORT : BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 14 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire**

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget mobilité – transport 2025, intégrant l'affectation des résultats tels que constatés au compte administratif 2024.

Le budget mobilité – transport 2025 peut se résumer la manière suivante :

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2025
 FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	603 720,00 €
012	Charges de personnel	80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	180 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 451 718,53 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
Total Dépenses		2 415 438,53 €
70	Produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	1 550 000,00 €
74	Dotations et participations	52 000,00 €
002	EXCEDENT de fonctionnement reporté	813 438,53 €
Total Recettes		2 415 438,53 €
 INVESTISSEMENT		
20	Immob. incorporelles (études)	50 000,00 €
21	Immob. corporelles (travaux)	50 000,00 €
Total Dépenses		100 000,00 €
023	Virement de la section d'exploitation	100 000,00 €
Total Recettes		100 000,00 €

Le budget primitif du **budget mobilité – transport** s'équilibre ainsi avec la reprise des résultats et des restes à réaliser :

Section de fonctionnement : 2 415 438,53 €

Section d'investissement : 100 000 €

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du budget mobilité – transport.
APPROUVE le budget primitif du budget mobilité – transport 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_36 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2025 POUR LES COMMUNES DU PERIMETRE DU SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les communes concernées par la collecte organisée par le SICTOM d'Auneau sont : Aunay sous Auneau, la commune historique d'Auneau, Béville-le-Comte, La Chapelle d'Aunainville, Chatenay, Le Gué-de-Longroi, Léthuvin, Maisons, Mondonville Saint-Jean, Morainville, Vierville.

La taxe des ordures ménagères perçues sur ce périmètre est constituée d'une part fixe (bases/taux) et d'une part variable (tarification incitative selon un coût à la levée). Pour information, le taux appliqué en 2024, pour la part fixe était de 9,79 %.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2025 appliqué à ce périmètre.

Bases prévisionnelles 2025 notifiées	8 145 228 €
Taux proposé TEOM part fixe	11,12 %
Produits attendus TEOM part fixe	905 749 €
Produits attendus TEOMi part incitative	427 357 €
Total	1 333 106 €

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le taux de TEOM à 11,12% pour la part fixe du périmètre présenté ci-dessus et **FIXE** le produit attendu pour la part incitative à 427 357€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_37 - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2025 POUR LA COMMUNE RATTACHEE AU SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVERE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHARD
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Seule la commune d'Epernon est concernée. Le SICTOM de Rambouillet notifie un produit attendu (725 758€) à la communauté de communes. Puis le conseil communautaire est invité à voter le taux de TEOM. Il est proposé de fixer ce taux) 11,56%. Pour information le taux appliqué en 2024 était 11,81%.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2025 appliqué à la commune d'Epernon.

Bases prévisionnelles 2025 notifiées	6 278 183 €
Taux proposé	11,56 %
Produits attendus	725 758 €

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de TEOM applicable pour 2025 est de 11,56% pour le périmètre du SICTOM de Rambouillet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_38 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : VOTE DU TAUX 2025 POUR LE PERIMETRE GERE EN REGIE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur le taux de TEOM 2025 appliqué à la collecte en régie :

Collecte hebdomadaire (C1) :

Bases prévisionnelles 2025 notifiées	30 325 295
Taux proposé	16,50%
Produits attendus	5 003 674 €

Les communes concernées par la collecte en régie sont : Levainville, Bailleau Armenonville, Ecrosnes, une partie de Gallardon, la ville historique de Bleury Saint Symphorien, Ymeray, Bréchamps, Néron, Senantes, Coulombs, Lormaye, Saint Lucien, Croisilles, Chaudon, Faverolles, Les Pinthières, Saint Laurent la Gâtine, Droue sur Drouette, Gas, Hanches, Saint Martin de Nigelles, Mévoisins, Pierres, Saint Piat, Soulaire, Villiers le Morhier, Yermenonville.

Collecte bi-hebdomadaire (C2) :

Bases prévisionnelles 2025 notifiées	1 865 150
Taux proposé	17,46%
Produits attendus	325 655

Les communes concernées par la collecte bi-hebdomadaire sont : une partie de Nogent le Roi et une partie de Gallardon.

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de TEOM applicable pour 2025 sera de 16,50 % pour la collecte hebdomadaire et de 17,46 % pour la collecte bi-hebdomadaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_39 – COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : VOTE DU TAUX 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2025 le taux de CFE de 25,46%.

Montant des bases prévisionnelles 2025 : 16 909 000 €

Taux proposé : **25,46 %**

Produit attendu : 4 304 936 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de CFE applicable pour 2025 est de 25,46 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_40 – TAXE SUR LE FONCIER BATI : VOTE DU TAUX 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2025 le taux de foncier bâti à hauteur de 3.584%.

Montant des bases prévisionnelles 2025 : 53 712 000 €

Taux proposé : **3.584** %

Produit attendu : 1 925 038 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier bâti applicable pour 2025 est de 3.584 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

The image shows a blue ink signature of Stéphane LEMOINE written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE DE FRANCE' and the number '28' at the bottom.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_41 – TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : VOTE DU TAUX 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2025 le taux de foncier non bâti.

Montant des bases prévisionnelles 2025 : 3 778 000 €

Taux proposé : **1.76 %**

Produit attendu : 66 493 €

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de la taxe sur le foncier non bâti applicable pour 2025 est de 1.76 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_42 – TAXE D'HABITATION : VOTE DU TAUX 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir en 2025 le taux de taxe d'habitation.

Montant des bases prévisionnelles 2025 : 4 752 000 €

Taux proposé : **9.16 %**

Produit attendu : 435 158 €

Le Conseil communautaire,

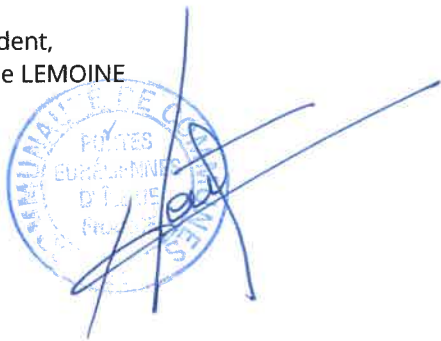
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le taux de la taxe d'habitation applicable pour 2025 sera de 9.16 %.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_43 – TASCOM : COEFFICIENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La taxe sur les surfaces commerciales est due par les établissements situés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer, quelle que soit leur forme juridique, qui ont une activité de ventes au détail et qui remplissent les conditions suivantes :

- la date d'ouverture initiale de l'établissement est postérieure au 1^{er} janvier 1960 ;
- l'établissement existe au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle la taxe est due ;
- la surface de vente au détail est supérieure à 400 m² (la surface de stockage n'est pas prise en compte) ou, quelle que soit la surface de vente de l'établissement si celui-ci est contrôlé directement ou indirectement et exploité sous une même enseigne commerciale appartenant à une entreprise "tête de réseau" dont la surface cumulée des établissements est supérieure à 4 000 m² ;
- le chiffre d'affaires annuel des ventes au détail est supérieur ou égal à 460 000 €.

Ne sont pas soumis à la TaSCom :

- les établissements dont l'activité consiste à vendre des marchandises à des personnes dont la profession est la revente de ces mêmes produits (centrales d'achats, grossistes, intermédiaires) ;
- les établissements dont l'activité consiste en des prestations de service (garages, salons de coiffure, restaurants, brasserie, cafés...) ;
- les locaux de l'établissement affectés à des ventes de produits transformés, y compris par découpe ou par cuisson dans la mesure où elles ne constituent pas des ventes de biens en l'état.

La Communauté de communes des Portes Eureliennes d'Île de France, en application des dispositions du 8^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30/12/2009 de finances pour 2010, permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la TaSCom d'appliquer des coefficients multiplicateurs décidés par les EPCI préexistants, avait mis en œuvre un dispositif de convergence progressive sur 4 ans des coefficients vers le coefficient multiplicateur le plus élevé (1.20) ; coefficient appliqué jusqu'en 2023.

En principe, le coefficient ne peut varier de plus de 0.05 chaque année et doit être compris entre 0.80 et 1.20. Cependant, les EPCI affectataires de la taxe peuvent porter le coefficient au maximum jusqu'à 1,3 en application du cinquième alinéa du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, si elles ont délibéré afin d'instaurer un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des boutiques et magasins situés hors d'un ensemble commercial, dont la surface principale est inférieure à 400 m².

La CCPEIF ayant instauré cet abattement par délibération n°23_07_05 du 6 juillet 2023, elle peut ainsi par délibération décider d'augmenter ce coefficient.

La Communauté de communes avait porté ce coefficient à 1,25 pour l'année 2024, par délibération n°23_07_04 du 6 juillet 2023.

Il est donc proposé de fixer ce coefficient à 1,3 à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de moduler le coefficient applicable aux montants de la TaSCom perçue à compter de l'année suivante, soit 2026 ;

FIXE le coefficient multiplicateur à 1,3 ;

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_44 – FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La loi du 27 janvier 2014 portant sur la modernisation de l'action publique dispose que la compétence « gestion des milieux aquatique et la prévention des inondations » est exercée par les EPCI à fiscalité propre. Afin d'exercer cette compétence, les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe.

Le Conseil communautaire a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 30 septembre 2021. Il convient cependant de voter chaque année le produit attendu et non un taux.

Le produit de la taxe doit être arrêté dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF).

Ainsi, il est proposé de reconduire le montant de l'année 2024, à savoir un montant de 10€ par habitant. La population DGF de la Communauté de communes étant de 505 460 € habitants en 2024, il est donc proposé de fixer le produit attendu pour l'année 2025 à 505 460 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'environnement, notamment son article L.211-7,
Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1530 bis, 1639 A et 1639 A bis,
Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
Vu la délibération du conseil communautaire n°21-09-27 du 30 septembre 2021 portant institution de la taxe GEMAPI,

Considérant que pour percevoir la taxe GEMAPI 2025, le Conseil communautaire doit voter un produit attendu avant le 15/04/2025,

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour 2025 à 505 460 €, soit 10€ par habitant.

DONNE tout pouvoir à M. le Président ou à son représentant pour l'application de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_45 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE LOCATION IMMOBILIERE – HOTEL D'ENTREPRISE DE PIERRES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

En application des articles du code général des collectivités territoriales, il est possible de reverser le résultat excédentaire d'un service public à caractère administratif à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le reversement de l'excédent du budget annexe Location Immobilière – Hôtel d'entreprises de Pierres au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil communautaire,
Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe Location Immobilière – Hôtel d'entreprises de Pierres au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_46 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT D'EPERNON

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

En application des articles R2221-48 et 90 du code général des collectivités territoriales (3°), il est possible de reverser le résultat excédentaire d'un service public à caractère industriel et commercial à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le reversement de l'excédent du budget annexe des parcs de stationnement d'Epernon au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe des parcs de stationnement d'Epernon au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 30 000€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_47 – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MOBILITE-TRANSPORT

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guislaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

En application des articles R2221-48 et 90 du code général des collectivités territoriales (3°), il est possible de reverser le résultat excédentaire d'un service public à caractère industriel et commercial à la collectivité de rattachement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le reversement de l'excédent du budget annexe Mobilité-Transport au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 450 000 €.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le reversement d'une partie du résultat excédentaire du budget annexe Mobilité-Transport au budget principal de la communauté de communes pour un montant de 450 000€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_48 – SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME POUR L'ANNEE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Une convention de moyen et d'objectif a été signée entre l'office de Tourisme et la communauté de communes le 29 mai 2019, modifié par un avenant en date du 27 septembre 2022. Ainsi chaque année, un acompte représentant 50% de la subvention versée l'année précédente est versée au plus tard le 31 janvier et le solde de 50% avant le 31 mai du même exercice.

Un acompte de 45 030€ a été versé en janvier 2025. Il convient de fixer le montant de la subvention pour l'année 2025.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 90 000€ pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 90 000€ pour l'association Office de Tourisme des Portes Euréliennes d'Île-de-France

DIT qu'un acompte de 45 030€ a été versé en janvier 2025 et qu'il convient de verser désormais un solde de 44 970€ avant le 31 mai 2025, conformément à la convention de moyen et d'objectif.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_49 – SUBVENTION A BGE TERRE DE LOIRE POUR L'ANNEE 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Une convention de partenariat a été signée entre BGE TERRE DE LOIRE et la communauté de communes le 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 3 ans.

Cette convention prévoit le versement d'une subvention annuelle de 15 120€.

Ainsi, il est proposé de verser une subvention de 15 120€ pour l'année 2025.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 15 120€ à l'association BGE TERRE DE LOIRE pour l'année 2025.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_50 – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE DU CLOSELET : FIXATION DE LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaïne LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Lors de la séance du 28 novembre 2024, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, d'un niveau esquisse+, en vue de la construction d'un centre aquatique au Closelet.

L'avis de concours a été publié le 5 décembre 2024 sur les supports obligatoires nationaux et européens. La date limite de réception des candidatures a été fixée au 6 janvier 2025 à 12h.

La première phase qui nous intéresse à ce jour, consiste à fixer la liste des 3 candidats admis à concourir pour la phase offre au regard de l'avis rendu par le jury de concours.

Le jury de concours (membres à voix délibérative) s'est réuni le 25 février 2025, il était composé de :

- Membres de la CAO temporaire :
 - o Stéphane LEMOINE Président
 - o Gérard WEYMEELS
 - o Michaël BLANCHET
 - o François BELHOMME
 - o Jean-Pierre RUAUT
 - o Philippe AUFFRAY
- Personnalités indépendantes disposant de la qualification exigée pour la participation au concours (Architecte)
 - o Stéphanie ORENGO Directrice du CAUE28 - Architecte
 - o Antoine SKARBEK - Architecte
 - o Frédéric TCHEPELEV – Architecte

Lors de la séance, le jury a procédé à l'analyse des 32 candidatures déposées. Il s'est pour cela appuyé sur les travaux du comité technique composé de :

- Simon DESPOUYS - AMO H2O
- Sophie DAUVERT - AMO H2O
- Stéphane DAGUEBERT – DGS
- Benoit BONNET – DGA
- Dominique PINGAULT - Chargé grands projets
- Aïssatou BATHILY – Responsable commande publique

Les critères d'analyse des candidatures prévus au règlement de concours étaient les suivants :

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Qualifications et capacité de l'équipe candidate	1.1	La pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe (compétences, capacités professionnelles et financières, CV) en adéquation avec l'objet du marché, appréciées à partir des qualifications de l'équipe candidate en rapport avec les missions demandées.
	1.2	Les moyens techniques à disposition.
Qualité des références fournies	2.1	Qualités des références du groupement concernant des opérations dans le secteur des ERP en général et des équipements sportifs spécialisés de type aquatique en particulier.
	2.2	Qualités des références du groupement concernant des opérations de complexité équivalente et d'importance comparable (surfaces, montants financiers).
	2.3	Qualités architecturales des références présentées par le mandataire dans le cadre de l'annexe 2 au Règlement de concours.

Les 32 candidats sont les suivants :

CHABANNE ARCHITECTE - ATELIER LE 212 - AMELIA TAVELLA - URBANE KULTUR - OLGA ARCHITECTES - AGENCE SEARCH DUBUISSON ARCHITECTURE SAS - GM ARCHITECTURE - LIP STICK ARCHITECTURE - ATELIER PO ET PO - TNA ARCHITECTES - BVL ARCHITECTURE - SCP ARCHITECTURE BOURGUEIL ET ROULEAU - ATELIER PERNET MARQUET ET ASSOCIES - BLP ET ASSOCIES - MARC MIMRAM ARCHITECTURE ET ASSOCIES - ARCOS B - SARL COULON - AGENCE COSTE ARCHITECTURES - LEMARIE ARCHITECTE - RAUM - SUD ARCHITECTES - GUIRAUD MANENC - MOON SAFARI - MU ARCHITECTURE - A26 ARCHITECTURE - SARL AUM PIERRE - MINASSIAN - EXPLORATIONS ARCHITECTURE - Z ARCHITECTURE PARIS - ATELIER D'ARCHITECTURES FERRET - NICOLAS TOURY SOCIETE D'ARCHITECTURE - MARTINOLI PASINI ARCHITECTES ASSOCIES - SOHO ARCHITECTURE.
E - A26 ARCHITECTURE - SARL AUM PIERRE - MINASSIAN - EXPLORATIONS ARCHITECTURE - Z ARCHITECTURE PARIS - ATELIER D'ARCHITECTURES FERRET - NICOLAS TOURY SOCIETE D'ARCHITECTURE - MARTINOLI PASINI ARCHITECTES ASSOCIES - SOHO ARCHITECTURE.
- A26 ARCHITECTURE - SARL AUM PIERRE - MINASSIAN - EXPLORATIONS ARCHITECTURE - Z ARCHITECTURE PARIS - ATELIER D'ARCHITECTURES FERRET - NICOLAS TOURY SOCIETE D'ARCHITECTURE - MARTINOLI PASINI ARCHITECTES ASSOCIES - SOHO ARCHITECTURE.

**L'analyse des candidatures a mené à la constitution de 3 groupes (vert, jaune rouge) par les membres du jury. Les candidats ont été classés en fonction de la qualité de leur proposition au regard de l'application des critères énoncés ci-avant. Les équipes apportant les réponses les plus complètes étant classées dans le groupe vert.
s les plus complètes étant classées dans le groupe vert.**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Ainsi les groupes étaient constitués de la manière suivante :

GROUPE VERT	GROUPE JAUNE	GROUPE ROUGE
Bourgueil & Rouleau architectes	ERIC LEMARIE architecte	GUIRAUD-MANENC
SOHO Architecture	URBANE KULTUR	
ATELIER PO&PO	ATELIER D'ARCHITECTURES Le 212	
DUBUISSON ARCHITECTURE	Dominique COULON & Associés	
SUD ARCHITECTES	RAUM	
TNA Architectes	Explorations architecture	
Z ARCHITECTURE	LIPSTICK XANADU ARCHITECTES	
A26	AUM PIERRE MINASSIAN	
APMA ARCHITECTURE	NTSA	
ARCOS B	OLGGA Architectes	
BLP & associés	MARTINOLI PASINI ARCHITECTES ASSOCIES	
BVL ARCHITECTURE		
CHABANNE ARCHITECTE		
Coste Architectures		
GM		
Marc Mimram Architecture & Associés		
MOON SAFARI		
AMELIA TAVELLA		
MU Architecture		
ATELIER FERRET ARCHITECTURES		

Chaque membre du jury avec voix délibérative a voté pour 3 candidats du groupe vert présentant un dossier le plus susceptible de répondre à notre besoin au regard des critères de jugement.

Les votes exprimés ont permis d'établir la liste d'admission suivante :

- 1- AMELIA TAVELLA 9 voix pour
- 2- MU Architecture 8 voix pour
- 3- GM 8 voix pour

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les groupements retenus présentent les qualités suivantes :

- Références démontrant la capacité à concevoir un équipement s'insérant dans le contexte et l'environnement territorial. Complexité équivalente ou supérieure au projet envisagé par la CCPEIF.
- La qualité architecturale des équipements présentés correspond aux attentes de la CCPEIF.
- La composition du groupement est complète et très pertinente au regard du projet. Toutes les compétences sont présentes. Les membres des groupements présentent des références communes.

Le Conseil communautaire doit établir la liste des candidats admis à participer à la phase offre au regard de l'avis non contraignant émis par le jury de concours.

VU le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2125-1 2°, L.2172-1, L.2431-1 à L.2431-3, L.2432-1, L.2432-2, R.2162-15 à R.2162-24, R.2172-1 à R.2172-6, R.2431-1 et suivants, R.2432-1 et suivants, R2122-6,

CONSIDÉRANT qu'un concours de maîtrise d'œuvre restreint dédié à la construction du centre aquatique du Closelet à Epernon a été lancé,

CONSIDÉRANT que le jury de concours a donné un avis sur les 3 candidats admis à présenter une offre,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer la liste définitive des candidats admis à la phase offre,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'analyse des candidatures telle qu'elle a été élaborée lors de la réunion du jury.

VALIDE le choix des 3 candidats préconisés par le jury de concours et dresse la liste suivante pour l'accès à la phase offre du concours de maîtrise d'œuvre :

- 1- AMELIA TAVELLA
- 2- MU Architecture
- 3- GM

AUTORISE M. le Président ou son représentant de la CCPEIF à prendre tout acte utile à la bonne tenue de la procédure de passation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_51 – RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France emploie actuellement 8 assistantes maternelles rattachées à la crèche familiale « Les Vergers ». Ces agents exercent une profession qui participe efficacement à la diversité de l'offre dans le domaine de la petite enfance en proposant un mode de garde que sollicitent de nombreux parents.

Le métier d'assistante maternelle doit être soutenu et son attractivité renforcée car il s'agit d'une profession nécessaire pour de nombreuses familles, essentiellement celles constituées de jeunes actifs avec enfants que nous souhaitons fidéliser sur le territoire.

Le 11 avril dernier le Conseil communautaire a pris diverses dispositions relatives au taux de rémunération des assistances maternelles et a mis en place plusieurs mesures pour leur proposer un déroulement de carrière plus attractif et un nouveau calcul de la formule de mensualisation.

Le salaire des assistantes maternelles est calculé selon un taux horaire dont le minimum correspond à 0,281 fois le montant du SMIC horaire.

Le SMIC ayant été réévalué au 1^{er} novembre 2024, il convient de modifier les montants indiqués afin de prendre en compte cette évolution.

Vu le code de l'action sociale et des familles, relatif aux assistants maternels,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°20-09-29 du Conseil communautaire, relative à la rémunération des assistantes maternelles,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 mars dernier, concernant la rémunération des assistantes maternelles,

Considérant qu'au-delà de 45 heures, les taux horaires de base sont majorés de 25%,

Vu les délibérations n°24-04-48 et 24-07-23 des Conseils communautaires des 11 avril et 11 juillet 2024, portant revalorisation de la rémunération des assistantes maternelles, par la revalorisation des taux horaires de base, et ce, à compter du 1^{er} mai 2024,

Vu l'avis favorable du CST du 13 mars 2025,

Vu la réunion de Bureau communautaire du 20 mars 2025,

Considérant qu'il convient de prendre diverses dispositions permettant d'améliorer l'attractivité de la profession d'assistante maternelle afin de renforcer l'offre de ce mode de garde sur le territoire communautaire,

Considérant les taux horaires actuels de rémunération des assistantes maternelles suivants :

Taux horaires	Taux horaire de base		Taux horaire majoré	
	Non diplômée	Diplômée	Non diplômée	Diplômée
Ancienneté				
0-5 ans	3,58	3,61	4,48	4,51
6-10 ans	3,62	3,65	4,52	4,56
11-15 ans	3,65	3,68	4,56	4,60
16-20 ans	3,69	3,72	4,61	4,64
21-25 ans	3,72	3,75	4,65	4,69
26-30 ans	3,76	3,79	4,69	4,73
30 et +	3,79	3,82	4,74	4,78

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Il est proposé d'augmenter le taux horaire de base des assistantes maternelles de la façon suivante :

Taux horaires	Revalorisation Taux horaire de base		Revalorisation Taux horaire majoré	
	Non diplômée	Diplômée	Non diplômée	Diplômée
Ancienneté				
0-5 ans	3,65	3,68	4,56	4,60
6-10 ans	3,68	3,72	4,60	4,65
11-15 ans	3,72	3,75	4,65	4,69
16-20 ans	3,75	3,79	4,69	4,74
21-25 ans	3,79	3,83	4,74	4,78
26-30 ans	3,83	3,86	4,78	4,83
30 et +	3,86	3,90	4,83	4,87

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la revalorisation des taux horaires de rémunération des assistantes maternelles, telles que présenté ci-avant.

DIT que la mise en application de cette revalorisation se fait à compter du 1^{er} avril 2025.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_52 - CREATION DE POSTES STATUTAIRES ET CONTRACTUELS

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Les créations de postes concernant quatre services de la Communauté de communes.

Dans le cadre du recrutement d'un agent polyvalent des services techniques, il convient de créer le poste avec le grade correspondant à la candidature retenue, soit adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Dans le cadre du recrutement d'un électrotechnicien pour le service eau et assainissement, il convient de créer le poste sur plusieurs grades afin d'élargir les possibilités de candidatures.

Une directrice multisite sur le secteur de Gallardon ayant demandé une disponibilité à compter du 1^{er} mai 2025, une réorganisation est mise en place au sein de la structure afin d'assurer la continuité de service. A compter du 22 avril prochain, la directrice actuellement sur Ecrosnes prendra la direction multisite de Gallardon et une animatrice, titulaire du BAFD, prendra la direction d'Ecrosnes.

Il convient alors de remplacer cette directrice par un contractuel, dans un premier temps, sur la période du 22 avril au 4 juillet 2025.

Par ailleurs, afin de pallier à l'absence pour maladie d'une auxiliaire de puériculture du multi accueil Les Vergers. Il est proposé de créer un poste d'auxiliaire de puériculture aux grades éponymes, contractuel, au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

CRÉE les postes statutaires suivants :

- Agent polyvalent des services techniques, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Electrotechnicien aux grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal

CRÉE les postes contractuels suivants :

- Animateur d'ALSH, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, au grade d'adjoint d'animation, à raison de 33 heures hebdomadaires annualisées pour la période du 22 avril au 4 juillet 2025.
- Accueillant petite enfance, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, au grade d'agent social, d'auxiliaire de puériculture de classe normale et d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure pour la période du 1^{er} avril au 1^{er} août 2025,

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2025,

DIT que les postes statutaires restant vacants suite aux nominations seront supprimés lors d'un conseil communautaire ultérieur, après avis du comité social territorial.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_53 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR UN POSTE DE DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATIONS AVEC LE SITREVA

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes et le SITREVA ont procédé conjointement au recrutement d'un directeur des systèmes d'informations, afin de mutualiser son action et son coût. Le choix retenu était de proposer au candidat un contrat à mi-temps dans chacune des collectivités.

Or, le candidat répondant le mieux au besoin des deux collectivités et donc retenu est un contractuel de droit public en CDI. Il est impossible de proposer deux CDI à mi-temps.

Le SITREVA s'est proposé de recruter en CDI le candidat et de le mettre à disposition de la Communauté de communes à hauteur de 50% de son temps.

Ainsi, il est proposé d'autoriser le Président de signer une convention de mise à disposition avec le SITREVA afin de permettre le remboursement de sa rémunération à hauteur de 50% de son temps et des frais afférents à l'exercice de ses missions mais également d'organiser ses missions pour chacune des deux collectivités.

Vu le projet de convention de mise à disposition pour un poste de Directeur des systèmes d'informations,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes de disposer en interne de compétences dans le domaine des systèmes informatiques et de télécommunications,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un directeur des systèmes d'informations.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les avenants relatifs à la convention.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Stéphane LEMOINE





Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

**N° 25_03_54 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 24_12_36 DU 19 DECEMBRE 2024 –
DEFINITION DE LA MISE EN PLACE DE LA CONTRE-VALEUR DE LA REDEVANCE PERFORMANCE EAU
POTABLE POUR LE CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'AQUALTER EAU SUITE A UN
COMPLEMENT D'INFORMATION**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des Agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable auxquelles sont assujetties les établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera redevable envers l'Agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable, 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

L'Agence de l'eau Seine Normandie a ainsi fixé un tarif de 0.085 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 et un coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,2

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des Agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public avec AQUALTER EAU, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 213-10-1 et suivants et D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre la société AQUALTER EAU et la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, entré en vigueur pour l'exploitation du service public de l'eau potable de la commune de la Chapelle d'Aunainville, le 1^{er} novembre 2019.

Et notamment les articles 47 et 48 (mandat d'auto-facturation et reversement de la part collectivité) ;

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'eau potable, de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à hauteur de 3 €/m³,

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité,

Considérant qu'il appartient au délégataire du service de l'eau potable de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclu avec le délégataire,

Considérant qu'il appartient donc à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'eau potable au titre la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-5 du code de l'environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,017 euros par mètre cube de redevance de performance des réseaux d'eau potable et à cela s'ajoute une part intercommunale de 0.002 euros par mètre cube ; ce qui fait un total à facturer de 0,019 euros par mètre cube.

DECIDE que le montant de la contre-valeur pour le financement des impayés non recouverts sur les redevances performance eau est calculée sur le taux moyen de non recouvrement des factures eau- sur l'année N-2 – soit l'année de référence 2023 pour les recouvrements 2025.

Cette contre-valeur sera en sus de la redevance performance et devra être facturée distinctement de celle-ci.

PRÉCISE que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau potable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_55 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 24_12_34 DU 19 DECEMBRE 2024 - DEFINITION ET MISE EN PLACE DE LA CONTRE-VALEUR DE LA REDEVANCE PERFORMANCE EAU POTABLE SUR LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE VEOLIA EAU SUITE A UN COMPLEMENT D'INFORMATION

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epervon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des Agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable auxquelles sont assujetties les établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera redevable envers l'Agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable, 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

L'Agence de l'eau Seine Normandie a ainsi fixé un tarif de 0.085 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 et un coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,2.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des Agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public avec VEOLIA EAU, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-12-3 ;

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 213-10-1 et suivants et D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13 ;

Vu les contrats de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passés entre société VEOLIA EAU et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France ? entrés en vigueur pour l'exploitation du service public de l'eau potable des communes suivantes, le :

- 1^{er} janvier 2018
 - o Auneau Bleury St Symphorien
- 1^{er} juillet 2018
 - o Pierres
- 1^{er} janvier 2019
 - o Aunay Sous Auneau
- 1^{er} janvier 2023
 - o Béville le comte
 - o Le Gué de Longroi
 - o Levainville
- 1^{er} janvier 2024
 - o Gallardon

Et notamment les articles 52, 53.3 (versement de la part collectivité et mandat d'auto-facturation).

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'eau potable, de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à hauteur de 3 €/m³ ;

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité ;

Considérant qu'il appartient au délégataire du service de l'eau potable de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclu avec le délégataire ;



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Considérant qu'il appartient donc à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'eau potable au titre la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'article L. 213-10-5 du code de l'environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement ;

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0,017 euros par mètre cube de redevance de performance des réseaux d'eau potable et à cela s'ajoute une part intercommunale de 0.002 euros par mètre cube ; ce qui fait un total à facturer de 0,019 euros par mètre cube.

DECIDE que le montant de la contre-valeur pour le financement des impayés non recouverts sur les redevances performance eau est calculée sur le taux moyen de non recouvrement des factures eau- sur l'année N-2 – soit l'année de référence 2023 pour les recouvrements 2025.

Cette contre-valeur sera en sus de la redevance performance et devra être facturée distinctement de celle-ci.

PRÉCISE que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau potable.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_56 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 24_12_35 DU 19 DECEMBRE 2024 - DEFINITION ET MISE EN PLACE DE LA CONTRE-VALEUR DE LA REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUR LES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE VEOLIA ASSAINISSEMENT SUITE A UN COMPLEMENT D'INFORMATION

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 44
Pouvoirs : 9
Votants : 53
Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

**

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des Agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujettis les établissements publics compétents en matière d'assainissement collectif.

La communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif sera redevable envers l'Agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif, 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

L'Agence de l'eau Seine Normandie a ainsi fixé un tarif de 0.089 €HT par mètre cube pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 et un coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,3.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des Agences de l'eau et dans le cadre du contrat de délégation de service public VEOLIA, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-12-3,

Vu le Code de l'environnement notamment ses articles L. 213-10-1 et suivants et D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13,

Vu les contrats de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre société VEOLIA EAU-ASSAINISSEMENT et la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France entrés en vigueur pour l'exploitation du service public d'assainissement des communes suivantes, le :

- 1^{er} janvier 2018
 - o Auneau Bleury St Symphorien
- 1^{er} janvier 2019
 - o Aunay Sous Auneau
- 1^{er} janvier 2023
 - o Béville le comte
- 1^{er} janvier 2028
 - o Le Gué de Longroi

Et notamment les articles 52, 53.3 (versement de la part collectivité et mandat d'auto-facturation).

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'assainissement, de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif à hauteur de 3 €/m3,

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité,

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'assainissement collectif de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclu avec le délégataire,



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Considérant qu'il appartient donc à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'assainissement au titre la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L. 213-10-6 du code de l'environnement, dont le délégataire est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre du contrat et du mandat d'encaissement,

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, 0,0267 euros par mètre cube de redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et à cela s'ajoute une part intercommunale de 0.001 euros par mètre cube ; ce qui fait un total à facturer de 0,0277 euros par mètre cube.

DECIDE que le montant de la contre-valeur pour le financement des impayés non recouverts sur les redevances performance assainissement est calculée sur le taux moyen de non recouvrement des factures eau d'assainie - sur l'année N-2 - soit l'année de référence 2023 pour les recouvrements 2025.

Cette contre-valeur sera en sus du montant de la redevance performance et devra être facturée distinctement de celle-ci.

PRÉCISE que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10 % pour l'assainissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25.03.57 – REALISATION DES TRAVAUX DE RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOUS CHARTE QUALITE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

La Communauté de communes a engagé depuis sa prise de compétence en matière d'eau et d'assainissement un important programme de travaux sur les réseaux dont elle a la charge.

Ces travaux doivent être menés dans les meilleures conditions avec la volonté d'améliorer leur déroulement et leur tenue lors de chaque étape qui jalonne la réalisation des ouvrages.

A cet effet, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a établi des chartes qualité qui fixent plusieurs principes pour les réseaux d'eau potable et pour l'assainissement s'appliquant aux travaux menés sur ces réseaux.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'engager la Communauté de communes à effectuer ces travaux selon les principes de cette charte qualité sur la durée du programme « Eau, Climat & Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Vu la Charte nationale de qualité des réseaux d'eau potable et la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement de mai 2016 ;

Vu le Programme « Eau, Climat & Biodiversité » 2025 – 2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant l'importance des travaux sur le réseau d'eau potable et d'assainissement et la volonté d'améliorer les étapes qui jalonnent la réalisation des ouvrages ;

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la réalisation des travaux selon la « charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » sur la durée Programme « Eau, Climat & Biodiversité » 2025 – 2030 de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Jeudi 27 mars 2025

N° 25_03_58 – MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'AUNEAU PAR DECLARATION DE PROJET

Nombre de conseillers :

En exercice : 64

Présents : 44

Pouvoirs : 9

Votants : 53

Absents excusés : 11

Date de la convocation : 21 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 27 mars à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, au siège de la CCPEIF, 22 rue de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires (44) :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Sylvie ROLAND, Stéphane LEMOINE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Catherine MARIE (*suppléante de Jean-Noël MARIE*), Jean-François BULIARD, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Patrick OCZACHOWSKI, Yves MARIE, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Eric MAUNY (*suppléant de Pierre GOUDIN*), Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Jean-Loup VIDON, Gérald COIN, Christel CABURET, Daniel MORIN, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Béatrice BOUCHADY (*suppléante de Thierry CORDELLE*), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Eric FELLER (*suppléant de Xavier DESTOUCHES*), Jocelyne PETIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir (9) :

Youssef AFOUADAS	donne pouvoir à	Jean-Luc DUCERF
Gérard GARNIER	donne pouvoir à	Jocelyne PETIT
Eric SEGARD	donne pouvoir à	Michel DARRIVÈRE
Jacques GAY	donne pouvoir à	Armelle THERON-CAPLAIN
Nathalie BROSSAIS	donne pouvoir à	Bruno ALAMICHEL
Patrick KOHL	donne pouvoir à	Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER	donne pouvoir à	Stéphane LEMOINE
Emmanuel MORIZET	donne pouvoir à	Laurent DAGUET
Marie José GOFRON	donne pouvoir à	Jean-Loup VIDON

Absents excusés (11) :

Frédéric ROBIN, Sylviane BOENS, Cécile DAUZATS, Elisabeth LEVESQUE, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET.

★★

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance.

Madame Armelle THERON-CAPLAIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

★★

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire,

EXPOSE que Le Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du voyage, signé le 23 mai 2023 par le Conseil départemental et la Préfecture d'Eure-et-Loir, prévoit en priorité la création de terrains familiaux locatifs, tout en laissant une place aux logements sociaux adaptés, conformément aux échanges entretenus avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Sur l'aire transitoire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, cadastrée section ZW n°57, d'une superficie de 9219 m², la Communauté de communes s'est engagée dans l'accompagnement des familles de Gens du voyage en cours de sédentarisation, en vue de permettre la construction de logements sociaux adaptés.

Cependant, une telle opération nécessite préalablement l'adaptation du règlement de la zone 1AUV du Plan Local d'Urbanisme d'Auneau, à vocation d'aire d'accueil des Gens du voyage, sur laquelle le terrain est situé. Il s'agit, en effet, de pouvoir créer du logement, alors que ceci n'est actuellement pas autorisé par l'article 1 de la zone 1AUV.

Il est dès lors de l'intérêt et de la compétence de la Communauté de communes d'adapter le document d'urbanisme d'Auneau de manière à pouvoir accueillir ce projet et ce, par voie d'une mise en compatibilité par déclaration de projet, en application des articles R.153-15 à R153-18 du code de l'urbanisme.

Considérant qu'il relève de l'intérêt général de permettre l'implantation de logements sur l'aire transitoire d'implantation des Gens du Voyage de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien ;

Considérant que la réalisation de ce projet d'implantation nécessite une adaptation du PLU d'Auneau de manière à ce que la destination « logement » soit autorisée dans le cadre de la zone 1AUV ;

Considérant qu'en application des articles R.153-15 à R153-18 du code de l'urbanisme, cette adaptation relève d'une procédure de mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet (DPMEC) ;

Considérant que la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU est menée à l'initiative du Président de l'ECPI ;

Considérant que la procédure DPMEC doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Considérant que la procédure de DPMEC nécessite une enquête publique ;

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à m'unanimité, le Conseil communautaire,

PRESCRIT une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Auneau ;

DECIDE de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L153-54 à L153-59 et R 153-15 du code de l'urbanisme ;

AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

PRECISE que la délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et aux personnes publiques associées ou consultées.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté de communes durant un mois.

Une mention sera effectuée dans un journal d'annonce légale du département.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane LEMOINE

